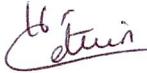


Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230911-2023-DM-112A-AU
Date de télétransmission : 19/09/2023
Date de réception préfecture : 19/09/2023

public notifié le 19/09/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-112A du 11 septembre 2023

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Mise à disposition de l'Espace Sarah Bernhardt à l'Association SHAM Spectacles pour l'accueil du spectacle « ENGATZÉ, LÉGENDES DES SOMMETS » de la Cie Iziago Production.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Ville met à la disposition de l'Association SHAM Spectacles, à titre exceptionnel et gratuit, la salle de spectacle de l'Espace Sarah Bernhardt, sise 82 boulevard Paul Vaillant Couturier, pour l'accueil du spectacle de la compagnie Iziago production, ENGTZÉ, LÉGENDES DES SOMMETS selon le planning suivant :

- mardi 3 octobre 2023 : début du montage,
- dimanche 8 octobre 2023 de 9h à 22h (spectacle à partir de 16h).

Considérant le projet de convention de mise à disposition,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER la convention avec l'Association SHAM Spectacles – 26 bis rue du Cmtd Rolland - 93350 Le Bourget, pour une mise à disposition, à titre exceptionnel et gratuit, de la salle de spectacle de l'Espace Sarah Bernhardt, pour l'accueil du spectacle de la compagnie Iziago production, ENGTZÉ, LÉGENDES DES SOMMETS selon le planning suivant :

- mardi 3 octobre 2023 : début du montage,
- dimanche 8 octobre 2023 de 9h à 22h (spectacle à partir de 16h).

Article 2 : DE PRÉCISER que la mise à disposition ne sera effective qu'à la condition de la production des attestations d'assurances (mentionnées dans l'article 7 de la convention).

Le Maire,
Abdelaziz HAMIDA.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-112A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-09-19T14-50-16.00 (MI247585762)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230911-2023-DM-112A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Mise à disposition de l'Espace Sarah Bernhardt
à l'Association SHAM Spectacles pour l'accueil du spectacle
"ENGATZÉ, LÉGENDES DES SOMMETS" de la Cie
Iziago Production.

Date de décision : 11/09/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur
:

Acte : [DECISION 112.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Projet contrat de mise à disposition théâtre à SHAM Spectacles.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/09/23 à 14:50

Par [HETUIN Valérie](#)

Transmis

Date 19/09/23 à 14:50

Par [HETUIN Valérie](#)

Accusé de réception

Date 19/09/23 à 14:56